



Assemblée générale

Dist.  
GENERALE

A/C.5/43/20  
21 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 114, 67 d) et 67 e) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :  
CONSEIL CONSULTATIF POUR DES ETUDES SUR LE DESARMEMENT; INSTITUT  
DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

Prévisions révisées établies à la suite des recommandations formulées par  
par le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la  
recherche sur le désarmement contenu dans le document A/43/685

Rapport du Secrétaire général

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article VIII du statut de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement 1/, la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut aux fins de l'inscription d'une subvention de 221 100 dollars au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies est transmise par la présente à l'Assemblée générale pour approbation.
2. A sa dix-neuvième session, tenue du 26 au 30 septembre 1988, le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement, agissant en sa qualité de conseil d'administration de l'Institut, a adopté le programme de travail et le projet de budget annuel de l'Institut pour 1989 2/. Le Conseil a estimé qu'il serait nécessaire de prélever une subvention sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et a recommandé que son montant soit de 221 100 dollars.
3. Si l'Assemblée générale décidait d'approuver la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, un crédit supplémentaire de 221 100 dollars devrait être inscrit au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

Notes

- 1/ Résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe.
- 2/ Voir A/43/685, chap. III.